



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Ille-et-Vilaine

Question écrite n° 39736

Texte de la question

Mme Marie Jacq attire, une nouvelle fois, l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur la demande d'habilitation presentee par l'universite de Haute-Bretagne - Rennes II a delivrer un DEUG de breton et de celtique. Ce dossier, adopte a l'unanimité par les trois conseils de cette universite, n'est assorti d'aucune demande de moyens et n'implique donc aucun engagement financier supplementaire. Il correspond cependant a une importante attente culturelle de la region Bretagne. Sa satisfaction permettrait notamment de former les instituteurs et institutrices qui manquent pour faire fonctionner correctement les classes bilingues de l'education nationale. En consequence, elle lui demande d'accéder favorablement a cette requete.

Données clés

Auteur : [Mme Jacq Marie](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39736

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1822